

BULLETIN D'INSCRIPTION

ANNÉE ACADÉMIQUE 2022 - 2023

Consignes :

1. Remplir en lettres majuscules, avec stylo de couleur bleu ou noir uniquement
2. Écrire lisiblement dans les cases réservées à cet effet

Campus : Ath Charleroi Mons Morlanwelz Saint-Ghislain Tournai

Département :

Cursus :

1. Renseignements généraux

Nom:

Prénom:

Autres Prénoms :

État civil:

célibataire marié·e divorcé·e veu·f·ve séparé·e cohabitant·e légal·e

Sexe: M F

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Date de naissance :

Nationalité :

N° carte d'identité ou passeport CI P :

Registre National :

(pour les ressortissants belges uniquement)

Profession de l'étudiant :

Nombre de frères et sœurs :

N° compte bancaire (nécessaire dans l'éventualité d'un REMBOURSEMENT) :

IBAN :

BIC :

Titulaire du compte :

Nom :

Informations relatives au père :

Nom :

Prénom :

Profession :

Nationalité:

Pays d'activité :

Niveau d'études le plus élevé du père :

- Primaire
- Secondaire inférieur
- Secondaire supérieur
- Enseignement supérieur non-universitaire type court
- Enseignement supérieur non-universitaire type long
- Enseignement universitaire

Je ne souhaite pas communiquer cette information

Parent décédé

Informations relatives à la mère :

Nom :

Prénom :

Profession :

Nationalité :

Pays d'activité :

Niveau d'études le plus élevé de la mère :

- Primaire
- Secondaire inférieur
- Secondaire supérieur
- Enseignement supérieur non-universitaire type court
- Enseignement supérieur non-universitaire type long
- Enseignement universitaire

Je ne souhaite pas communiquer cette information

Parent décédé

Informations relatives au tuteur légal ¹

Nom :

Prénom :

Profession :

Nationalité :

Pays d'activité :

Niveau d'études le plus élevé du tuteur légal :

Primaire

Secondaire inférieur

Secondaire supérieur

Enseignement supérieur non-universitaire type court

Enseignement supérieur non-universitaire type long

Enseignement universitaire

Je ne souhaite pas communiquer cette information

2. Adresse légale de l'étudiant

Rue :

N° : Bte :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. mobile de l'étudiant :

Tél. personne de contact en cas d'urgence :

E-mail :

3. Adresse de l'étudiant durant l'année académique (kot)

(À remplir si différente de l'adresse légale)

Rue :

N° : Bte :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. fixe :

¹ Uniquement en cas de tutelle, si l'étudiant(e) est mineur(e) au moment de son inscription

4. Avez-vous introduit une demande de bourse d'études ?

- Auprès du Service d'allocations des études de la Communauté française pour l'année académique pour laquelle vous sollicitez une inscription ? OUI NON
- En 2021-2022 ? OUI NON
- Si oui, avez-vous obtenu le statut d'étudiant boursier ? OUI NON

I. TITRE D'ACCÈS AU CYCLE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'INSCRIPTION

Veillez cocher la case correspondante :

a. Inscription au 1^{er} cycle (bachelier):

- Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) de plein exercice ou de promotion sociale

Communauté française, enseignement.....

Communauté flamande/germanophone ou ERM

Étranger reconnu équivalent par la Communauté française

!!! Pour les CESS délivrés au plus tard l'année 1992-93, le CESS est accompagné du DAES

- Titre enseignement supérieur

Communauté française

Communauté flamande/germanophone ou ERM

Étranger reconnu équivalent

- Titre enseignement supérieur délivré par un établissement de promotion sociale.

- Réussite examen d'admission

II. ÉTUDES ANTÉRIEURES

A. Études secondaires supérieures (CESS, Baccalauréat, autres...) :

Nom et adresse de l'établissement d'enseignement secondaire où vous avez terminé vos études :

.....

.....

Année d'obtention du diplôme d'enseignement secondaire supérieur :

Veillez cocher la case correspondante :

Titre d'enseignement secondaire supérieur délivré :

en Belgique par la Communauté : française flamande germanophone

à l'étranger : Pays :

Équivalence au CESS : oui non ⇨ Si oui en quelle date? JJ/MM/AA

A.1. Titre d'enseignement secondaire supérieur en Communauté Française de Belgique (CFB)

Veuillez cocher la case correspondante :

1. Enseignement secondaire de type 1 (Enseignement rénové)

a. Transition

- Humanités générales

111 Orientation enseignement de formation générale

Pour cette orientation, veuillez préciser le nombre d'heures/semaine pour les groupes de cours suivants (dernière année d'humanités générales) :

Latin/Grec :	h	Biologie :	h	
Informatique :	h	Chimie :	h	Nombre total d'heures
Mathématique :	h	Physique :	h	de sciences : h
Sciences économiques et humaines :	h			
Langues étrangères :	h			

- Humanités technologiques

121 Technique de transition, TTR.....

122 Artistique de transition, ATR

b. Qualification

- Humanités techniques

131 Technique de qualification, TQ

132 Artistique de qualification, AQ

- Humanités professionnelles

141 Enseignement professionnel + 7^{ème} année

142 Enseignement professionnel + obtention du DAES devant le jury de la
Communauté française.....

2. Enseignement secondaire de type 2 (Enseignement traditionnel)

150 Humanités anciennes : section latin-grec.....

151 Humanités anciennes : section latin-math.....

152 Humanités anciennes : section latin-sciences

153 Humanités modernes : section scientifique A.....

154 Humanités modernes : section scientifique B.....

155 Humanités modernes : section économique

156 Humanités modernes : section sciences humaines

3. Autre

199 Catégorie non connue en CFB

A.2. Titre d'enseignement secondaire supérieur hors Communauté Française de Belgique

1. Enseignement général (GE2)

- 210 Baccalauréat européen
- 220 Baccalauréat international
- 230 Communauté flamande
- 240 Communauté germanophone

2. Enseignement technique (TE2)

- 211 Baccalauréat européen
- 221 Baccalauréat international
- 231 Communauté flamande
- 241 Communauté germanophone

3. Enseignement artistique (AR2)

- 212 Baccalauréat européen
- 222 Baccalauréat international
- 232 Communauté flamande
- 242 Communauté germanophone

4. Enseignement professionnel (PR2)

- 213 Baccalauréat européen
- 223 Baccalauréat international
- 233 Communauté flamande
- 243 Communauté germanophone

5. Autre

- 299 Catégorie non connue hors CFB.....

A.3. Pas de titre d'enseignement secondaire supérieur

- 999 Études secondaires supérieures non terminées

B. Études supérieures non universitaires

Une copie certifiée conforme du diplôme obtenu (avec les résultats obtenus) ou à défaut, l'attestation de réussite

Année académique de début :

Nom et adresse de l'établissement d'enseignement supérieur non universitaire fréquenté :

.....
.....

Année académique de la dernière inscription :

Diplôme obtenu : Oui Non

Si oui :

Intitulé du diplôme obtenu :

Année d'obtention du diplôme :

Type d'études supérieures non universitaires:

Veillez cocher la case correspondante :

- Enseignement de type court de plein exercice
- Enseignement de type court de promotion sociale
- Enseignement de type long de plein exercice
- Enseignement de type long de promotion sociale
- Autre(s)

Je déclare n'avoir jamais effectué d'études supérieures non-universitaires

C. Études universitaires

Une copie certifiée conforme du diplôme obtenu (avec les résultats obtenus) ou à défaut, l'attestation de réussite

Année académique de début :

Nom et adresse de l'établissement universitaire fréquenté :

.....
.....

Année académique de la dernière inscription :

Diplôme obtenu : Oui Non

Si oui :

Intitulé du diplôme obtenu :

Année d'obtention du diplôme :

Je déclare n'avoir jamais effectué d'études universitaires

D. Contenu du dossier d'inscription

Sauf exceptions visées à l'article 46 du RGHE, l'étudiant est tenu d'avoir fourni, au moment de la demande d'inscription et au plus tard le 31 octobre de l'année académique en cours, les documents justifiant son inscription, ainsi que ceux éventuellement nécessaires pour apporter la preuve de l'authenticité des documents fournis.

Une simple copie des documents suffit ; toutefois, tout document qui n'est pas rédigé en français doit être traduit par un traducteur juré assermenté en Belgique.

Outre les obligations administratives légales, d'autres obligations administratives peuvent s'y ajouter et varier en fonction des impératifs administratifs du moment et des exigences spécifiques liées à la formation.

La liste de ces documents est consultable sur le site internet de la Haute École (www.condorcet.be).

E. Justification du passé académique de l'étudiant

A remplir **obligatoirement**, sauf pour l'étudiant ayant obtenu son Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) en 2022.

!!! LE DOSSIER DE L'ÉTUDIANT DOIT IMPÉRATIVEMENT CONTENIR DES JUSTIFICATIFS RELATIFS AUX ANNÉES SUIVANT L'OBTENTION DU CESS OU TITRE ÉTRANGER RECONNU ÉQUIVALENT PAR L'UN DES DOCUMENTS SUIVANTS :

1. Les attestations de fréquentation et les relevés de notes obtenues aux différentes épreuves (attestations et relevés établis et signés par le chef d'établissement où les cours ont été suivis) ;
2. Le relevé et la preuve de toute(s) autre(s) activité(s) en Belgique ou à l'étranger (travail, voyage, chômage, ...) ;
3. A défaut d'apporter la preuve des points 1 et 2, une déclaration sur l'honneur datée et signée par le requérant ainsi que tout élément probant venant étayer celle-ci ;
4. Tout élément pouvant justifier le refus ou l'abandon des études supérieures antérieures (certificat médical, ...) ;
5. Déclaration d'apurement de dettes à l'égard de tout établissement de la Communauté française.

Toute fausse déclaration ou falsification dans le cadre de la constitution de son dossier d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription, conformément à l'article 47, § 4, alinéa 1 du Règlement général de la Haute École (RGHE). Est considérée comme fraude à l'inscription, tout acte malhonnête posé par l'étudiant dans le cadre de son inscription, dans l'intention de tromper en contrevenant aux lois ou aux règlements des autorités académiques d'un établissement d'enseignement supérieur afin de faciliter son admission au sein de cet établissement ou d'y obtenir un avantage quelconque, conformément à l'article 47, §4, alinéa 2 du RGHE. Le cas échéant, en application de la procédure détaillée à l'article 47, §4 du RGHE, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription et entraîne automatiquement, à l'encontre de la personne concernée, un refus d'inscription pour une durée de 3 années académiques dans tout établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lorsque l'étudiant est déjà inscrit, outre le refus d'inscription pour une durée de 3 années académiques dans tout établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il fait également l'objet d'une peine disciplinaire d'exclusion et perd immédiatement la qualité d'étudiant régulièrement inscrit, de même que les effets de droit attachés à la réussite d'épreuves. Les droits d'inscription versés à l'établissement d'enseignement supérieur sont définitivement acquis à celui-ci.

Année académique depuis l'obtention du titre d'accès (CESS ou autre)	Justification - Activité	Nombre de crédits du cursus	Nombre de crédits acquis	Résultat (réussite / échec)
20--/20--				
20--/20--				
20--/20--				
20--/20--				
20--/20--				

!!! Toute déclaration incorrecte ou mensongère sera considérée comme une **fraude à l'inscription**, sanctionnée par la perte de la qualité d'étudiant régulièrement inscrit, ainsi que de tous les droits liés à cette qualité et des effets de droit liés à la réussite d'épreuves durant l'année académique ; sans remboursement des droits d'inscription, sans préjudice de la possibilité d'exclusion, susceptible d'entraîner le refus d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pendant 3 ans.

Fait à

, le __ / __ / ____

Signature de l'étudiant-e :